



Conseil communal de Cugy

1053 Cugy / VD

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC CONCERNANT LE PREAVIS MUNICIPAL 31-2020 « Révision partielle du Règlement du Conseil communal »

Membres de la Commission

Membres	Fonction	19.11.2020
Eric Bron	Membre	X
Samuel Debossens	Membre (voix consultative), Président du Conseil communal	X
Bertrand Fahrni	Membre	
Alain Leclercq	Président, rapporteur	X
Chantal Messerli	Membre	X

La commission ad hoc, constituée par le Bureau du Conseil communal, se compose des mêmes membres que la commission thématique à l'origine de la motion « Leclercq et consorts » soumise et acceptée par le Conseil communal le 24 septembre 2020.

La commission ad hoc s'est réunie le 19 novembre 2020 et a rédigé le présent rapport.

Préavis municipal

Le Préavis présenté par la Municipalité et soumis au Conseil communal reprend l'argumentaire et les conclusions de la commission thématique (voir son rapport en annexe).

Afin de clarifier le rôle des délégués du Conseil communal auprès des instances ou associations intercommunales et afin de favoriser les échanges et la communication entre le Conseil communal et ses délégués, le Préavis sollicite la modification du Règlement du Conseil communal comme suit :

- **Modification de l'article 22 – Attributions**
- **Ajout d'un article 145 bis - Rapport des délégués du Conseil communal au sein des associations intercommunales**

Le détail de ces modifications figure en annexe du Préavis.

La commission thématique ayant pu entendre deux représentants de la Municipalité lors de ses travaux, il n'a pas été jugé utile de répéter l'exercice. La Municipalité n'a de son côté pas manifesté son souhait de rencontrer la commission ad hoc.

Conclusion

La Municipalité reprenant largement dans son préavis les textes, explications et orientations issues du Rapport de la commission thématique (annexe), la commission ad hoc fait également siennes les conclusions de cette commission et recommande d'accepter le Préavis municipal 31-2020 tel que présenté.

Annexe : mentionnée

Cugy, le 19 novembre 2020.

Pour la commission ad hoc :

Eric Bron

Samuel Debossens

Bertrand Fahrni

Alain Leclercq

Chantal Messerli